



Commune de Boulieu-Lès-Annonay - Ardèche

ARRETE N° 2025-065

**PORTANT REGLEMENTATION
CIRCULATION ET STATIONNEMENT
CAISSES A BRETELLES (BOULIEU LES ANNONAY)**

Le Maire de Boulieu-lès-Annonay,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la Route
- Vu l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1,4ème partie, signalisation de prescription et livre 1,8ème partie, signalisation temporaire,
- Vu l'organisation des caisses à bretelles de Boulieu-lès-Annonay.
- Considérant qu'il faut permettre d'assurer la sécurité des participants à cette manifestation.

ARRETE

Article 1 : L'association Familiale Rurale organisation une manifestation « Caisses à bretelles » à Boulieu-lès-Annonay le 25 juillet 2025 de 12H00 à 17H00. Deux parcours seront présent sur la commune, la circulation sera réglementée en fonction de l'avancement des parcours (voir plan annexé).

Article 2 : Circulation

Vendredi 25 juillet 2025 de 13 heures à 17 heures :

La circulation sera momentanément coupée :

- Rue du Clocher jusqu'à l'intersection avec la rue sous le four ;
- Rue Saint-Pierre jusqu'à la rue sous le four ;
- Rue de l'Eglise jusqu'à la place de l'Eglise ;
- Rue du Fort Antique jusqu'à la rue sous le four ;
- Rue sous le four.

Article 3 : Stationnement

Vendredi 25 juillet 2025 de 13 heures à 17 heures :

Le stationnement est interdit :

- Parking du Vercors sur la partie haute du parking.
- Sur les 4 places de stationnement bleues du N°33 au N36.

Article 4 :

La signalisation de police réglementaire sera mise en place par les Services Techniques.

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 5 :

Madame la Directrice Générale des Services sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié annexé au registre des arrêtés municipaux et dont ampliation sera notifiée à :

- Monsieur le Commandant de brigade d'Annonay
- Agent de Surveillance de la voie publique
- Services Technique

Chacun chargé en ce qui le concerne de sa mise en œuvre.

Fait à Boulieu-Lès-Annonay, Le 17/06/2025

Le Maire
Damien BAYLE



